

Espèces invasives : une menace pour la biodiversité

Publié le 8 septembre 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Les espèces exotiques envahissantes sont responsables de 16% des extinctions mondiales d'animaux et de plantes. Selon la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'IPBES, des mesures préventives peuvent encore être mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

Selon le [rapport d'évaluation sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle](#), publié le 4 septembre 2023, les espèces exotiques envahissantes sont l'un des cinq principaux facteurs directs de perte de biodiversité – aux côtés des changements dans l'utilisation des terres et des mers, de l'exploitation directe des espèces, du changement climatique et de la pollution.

218 espèces invasives responsables de l'extinction de 1 215 espèces locales

Le rapport estime que **37 000 espèces exotiques ont été introduites dans des régions et milieux naturels autres que leur milieu d'origine**. Ces introductions sont en grande partie liées à l'augmentation du **commerce mondial** et des **déplacements humains**.

Toutes ces espèces ne sont pas nocives pour les autres espèces. Parmi les espèces exotiques, plus de 3 500 sont envahissantes et représentent une menace pour les espèces autochtones. Selon le rapport, les espèces exotiques envahissantes ont joué un rôle important dans la disparition de 60% des espèces. Certaines sont particulièrement agressives : 218 espèces sont responsables de l'extinction de 1 215 espèces locales dont 50,9% sont des vertébrés.

Face à ce constat, 80% des pays membres de l'IPBES ont fixé des objectifs liés à la gestion des espèces exotiques envahissantes dans leurs plans nationaux pour la biodiversité. Toutefois, seuls 17% d'entre eux ont travaillé à des lois ou des réglementations nationales traitant spécifiquement de ces questions.

Le coût de la prévention et des conséquences sur la nature est estimé à 423 milliards d'euros. Ce chiffre a quadruplé depuis 1970.

Comment prévenir la destruction de la biodiversité ?

Certaines **mesures de prévention** se révèlent **efficaces**. Par exemple, la lutte contre la propagation de la punaise marbrée a été couronnée de succès en Australasie. De manière générale, la détection rapide et la lutte précoce contre les espèces nuisibles aux espèces locales paraissent réalisables.

Le cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité , adopté lors de la **15^e réunion de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations unies** sur la diversité biologique, qui s'est tenue en décembre 2022 a permis de sensibiliser les gouvernements. L'objectif fixé est de **réduire d'au moins 50% l'introduction d'espèces exotiques envahissantes d'ici à 2030**.

Le rapport encourage également :

- une approche intégrée spécifique au contexte, entre et au sein des pays et des différents secteurs impliqués dans la fourniture de la biosécurité ;
- une sensibilisation et un engagement auprès du public ;
- un travail pour l'amélioration des connaissances dans le domaine de la lutte contre ces espèces.